

GC7-SUBVENTION VIH/TB COMMUNAUTAIRE

2024-2026

BFA-C-IPC GC7 : « *Interventions communautaires ciblées pour la riposte au VIH et contre la tuberculose* »

APPEL A CANDIDATURE

IPC/BF-AP-GC7-BS-2024-2026

Novembre 2023

Table des matières

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	3
PARTIE I. APERÇU.....	5
A. ONG Bénéficiaire principale (BP) des volets communautaires VIH et Tuberculose	5
B. Date limite de présentation des demandes de candidatures	5
C. Candidats admissibles	5
D. Nombre de BS à recruter	5
E. Période de financement	5
F. Evaluation Annuelle.....	5
G. Lots	5
H. Type d'instrument de financement.....	5
I. Zones d'intervention de la soumission par lot.....	6
CARTOGRAPHIE SUBVENTION TB/VIH COMMUNAUTAIRE DU GC7	7
J. Organisations à base communautaire (OBC)	8
PARTIE II. DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURE.....	11
I. Contexte	11
II. Objectifs	11
III. Rôles et Responsabilités des BS	11
IV. Activités à mener par les BS	12
V. Procédure de recrutement	12
VI. Critères de sélection	12
VII. Dossier de candidature	14
VIII. Dépôt des dossiers.....	14

SIGLES ET ABREVIATIONS

AF	:	Agence fiduciaire
ANI	:	Appel à Manifestation d'intérêt
BP	:	Bénéficiaire Principal
BS	:	Bénéficiaire secondaire
BS	:	Bénéficiaire Secondaire
CCM	:	Instance de coordination nationale
CDT	:	Centre de diagnostic et de traitement de la Tuberculose
CHR	:	Centre hospitalier régional
CHUR	:	Centre hospitalier universitaire régional
CM	:	Centre médical
CMA	:	Centre médical avec antenne chirurgicale
CMU	:	Centre médical urbain
CNLAT	:	Centre national de lutte antituberculeuse
CPS	:	Conseiller-ère psychosocial-e
CRLAT	:	Centre régional de lutte antituberculeuse
CS7	:	Septième cycle de subventions
DS	:	District sanitaire
GC7	:	Grant cycle seven
HPV	:	Human papilloma virus
ICN	:	Instance de coordination nationale
IPC/BF	:	Initiative Privée et Communautaire pour la santé et riposte au VIH/SIDA au Burkina Faso
LFA	:	Agent local du fond
MSHP	:	Ministère de la santé et de l'hygiène publique
OBC	:	Organisation à base communautaire
OBC	:	Organisation à base communautaire
OMS	:	Organisation mondiale de la santé
ONG	:	Organisation non gouvernemental
OSC	:	Organisation de la société civile
OUNSIDA	:	Programme des Nation unies sur le VIH/SIDA
PNT	:	Programme national tuberculose
PSN	:	Plan stratégique national
PvVIH	:	Personne vivant avec le VIH
REATB	:	Recherche active de cas de Tuberculose

SP/CNLS-IST : Secrétariat permanent du conseil national de lutte contre le sida et les IST
TB : Tuberculose
VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

PARTIE I. APERÇU

Les candidats doivent se rendre sur le site de l'ONG Initiative Privée et Communautaire pour la santé et la riposte au VIH/Sida au Burkina Faso (IPC/BF) www.ipcbf.org pour télécharger l'Appel à Candidature pour les postes de Bénéficiaires secondaires ou sous récipiendaires.

A. ONG Bénéficiaire principale (BP) des volets communautaires VIH et Tuberculose

Initiative Privée et Communautaire pour la santé et la riposte au VIH/Sida au Burkina Faso (IPC/BF) est le BP des volets communautaires des subventions VIH et Tuberculose du septième cycle de subventions (CS7 ou GC7) du Fonds Mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme.

B. Date limite de présentation des demandes de candidatures

Date de publication de l'appel à candidature pour le recrutement des Bénéficiaire secondaires (BS) : **14 novembre 2023**

Date limite de soumission : **24 novembre 2023 à 16h30, Heure de Ouagadougou (Burkina Faso)**

Les soumissionnaires peuvent poser les **questions de clarifications et de compréhension de l'AMI** entre le **14 et le 19 novembre 2023 inclus** aux adresses suivantes : adamaouedraogo68@yahoo.fr et ipcbf@ipcbf.org en mettant en copie ccmburkina.faso@gmail.com

C. Candidats admissibles

Il s'agit des Organisations de la Société Civile nationale (OSC) légalement constituées au Burkina Faso, des Organisations Non gouvernementales (ONG) nationales et des Organisations Non gouvernementales (ONG) internationales.

Les organisations doivent avoir une légitimité avérée et être expérimentées dans la gestion des thématiques du VIH et de la Tuberculose (TB) au Burkina Faso. Il est souhaitable qu'elles aient une expérience en renforcement des capacités des organisations à base communautaire pour contribuer, aux côtés du Bénéficiaire principal, à la mise en œuvre du plan de renforcement de la capacité des structures de mise en œuvre opérationnelles (OBC).

D. Nombre de BS à recruter

Deux (2) BS sont à recruter :

- a. Un (01) Bénéficiaire secondaire pour le lot 1 (Zone 1) ;
- b. Un (1) Bénéficiaire secondaire pour le lot 2 (Zone 2)

E. Période de financement

La période de financement totale est de trois (3) années : **du 1^{er} Janvier 2024 au 31 Décembre 2026.**

F. Evaluation Annuelle

Le Bénéficiaire principal se réserve le droit de mettre fin à la convention si l'évaluation annuelle n'est pas concluante après chaque année de mise en œuvre.

Le Bénéficiaire secondaire peut être invité par le BP à changer une OBC de sa zone d'intervention si la performance de celle-ci n'est pas satisfaisante.

G. Lots

Une organisation peut postuler aux deux (02) lots, mais ne pourra être retenue que pour un (01) seul lot.

H. Type d'instrument de financement

Une Convention annuelle renouvelable après l'évaluation satisfaisante par le BP sera signée avec le BS.

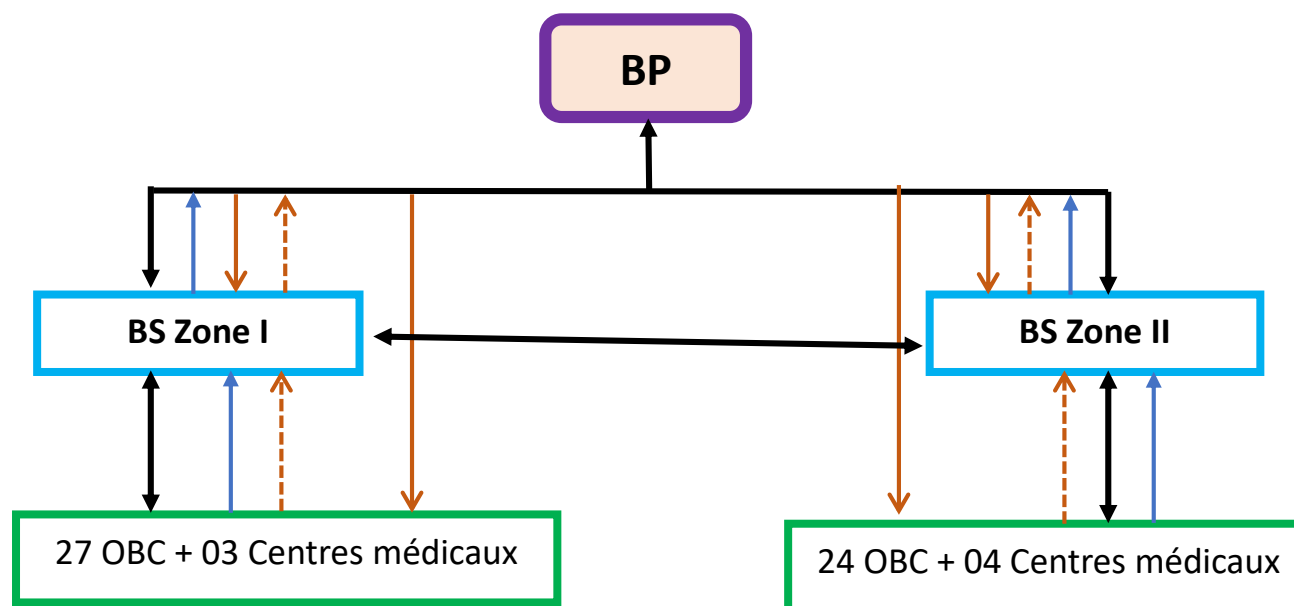
I. Zones d'intervention de la soumission par BS/lot

Tableau I : Zones d'intervention et budgets par BS/lot

BS	Zones d'intervention (régions)	Budget prévu pour mise en œuvre par BS (F CFA)	Gestion des programmes par BS (F CFA)	Budget prévu pour mise en œuvre les OBC par zone (F CFA)	TOTAL (F CFA)
BS Zone I (27 OBC et 03 centres médicaux)	Centre	138 505 097,5	184 132 697	257 960 994	580 598 788,5
	Nord				
	Centre Nord				
	Sahel				
	Est				
	Centre-Est				
	Centre-Sud				
	Plateau Central				
BS Zone II (24 OBC et 04 centres médicaux)	Hauts Bassins	138 505 097,5	184 132 697	263 841 954	586 479 748,5
	Cascades				
	Boucle du Mouhoun				
	Centre-Ouest				
	Sud-Ouest				
TOTAL		276 610 195	368 265 394	521 802 948	

NB : Le budget prévu pour mise en œuvre par les OBC de chaque zone est celui dédié à la mise en œuvre des activités opérationnelles uniquement.

CARTOGRAPHIE SUBVENTION TB/VIH COMMUNAUTAIRE DU GC7



Légende

-  Bénéficiaire principal
-  Bénéficiaire secondaire
-  Organisation à base communautaire
-  Lien collaboration
-  Flux financier
-  Rapportage financier
-  Lien de rapportage programmatique

Figure 1 : Cartographie des entités de mise en œuvre de la subvention TB/VIH

J. Organisations à base communautaire (OBC)

Tableau II : Cartographie des acteurs de mise en œuvre de la subvention TB/VIH communautaire

Région sanitaire	DS	Centre de Diagnostic et de Traitement de la tuberculose (CDT) et nombre d'Agents communautaires (AC)TB/VIH	File Active PVVIH et nombre de Conseillers Psychosociaux (CPS)	Nombre d'OBC TB/VIH GC7	Total OBC TB / VIH régions GC7
Centre	DS Boulmiougou	CMA Pissy (3 AC)	CMA Pissy (05 CPS)	1	4
	DS Bogodogo	CDT Bogodogo (03 AC)	CHU Bogodogo (04 CPS)	1	
			Charles De-Gaulle (04 CPS)		
		CM Saaba (01 AC)	Hopital Saint Camille (03 CPS)		
		CMA Kossodo (02 AC)	CMA Kosodo (04 CPS)		
	DS Baskuy	CNLAT (01 AC)	CHU YO (05 CPS)	1	
			CM Samandin (04 CPS)		
	Sig Noghin	Hopital Schiphra (01 AC)		1	
Hôpital Paul VI (03 AC)		CMU 15 Ex 21 04 CPS)			
Hauts Bassins	DS Dandé	CMA Dandé (01 AC)	CMA Dandé (02 CPS)	1	5
			CHU SS Pédiatrie (2 CPS)		
	DS Do	CMA Do (03 AC)	CMA Do (04 CPS)	1	
			CHU-SS (05 CPS)		
		CRLAT (02 AC)			
	DS Dafra	CMA Dafra (02 AC)	CMA Dafra (03 CPS)	1	
	DS Hounde	CMA Hounde (01 AC)	CMA Houndé 03 CPS)	1	
	DS Orodara	CMA Orodara (01 AC)	CMA Orodara (02 CPS)	1	
	DS Léna				
	DS K-Vigué				
DS N'Dorola					
Centre-ouest	DS Koudougou	CM Koudougou (02 AC)	CM Koudougou (03 CPS)	1	5
			CHR Koudougou (03 CPS)		
	DS Réo	CMA Reo (01 AC)	CMA Réo (03 CPS)	1	
	DS Tenado		CM Ténado (02 CPS)	1	
	DS Nanoro	CMA Nanoro (01 AC)	CMA Nanoro (02)	1	
	DS Léo	CMA Leo (01 AC)	CMA Léo (02 CPS)	1	
	Sapouy				
DS Sabou					
Nord	DS Ouahigouya	CM Lazaret (02 AC)	CM Lazaret (02 CPS)	1	4
		CHUR Ouahigouya (01)	CHUR Ouahigouya (03 CPS)		
	DS Gourcy	CMA Gourcy (01 AC)	CMA Gourcy (02 CPS)	1	

	DS Yako	CMA Yako (01 AC)	CMA Yako (02 CPS)	1	
	DS Seguenega		CMA Séguénéga (02 CPS)	1	
	DS Thiou				
	Titao				
Sahel	DS Dori	CHR Dori (02 AC)	CHR Dori (02 CPS)	1	2
			CMU Dori (00 CPS)		
	DS Gorom-Gorom	Gorom-Gorom (02 AC)	CMA Gorom-Gorom (00 CPS)	1	
	DS Djibo				
	DS Sébba				
Centre-nord	DS Kongoussi	CMA Kongoussi (02 AC)	CMA Kongoussi (02 CPS)	1	4
	DS Kaya	CHR Kaya (01 AC)	CHR Kaya (02 CPS)	1	
		CM Sect 1 Kaya (01 AC)	CM Secteur 1 Kaya 03 CPS)		
	DS Boussouma		CM Boussouma (02 CPS)	1	
	DS Boulsa		CMA Boulsa (02 CPS)	1	
	DS Barsalogho				
	DS Tougouri				
Sud-ouest	DS Gaoua	CM Gaoua (01 AC)	CM Gaoua (02 CPS)	1	5
		CHR Gaoua (02 AC)	CHR Gaoua (02 CPS)		
	DS Diébougou	CMA Diébougou (01 AC)	CMA Diébougou (02 CPS)	1	
	DS Batié	CMA Batié (01 AC)	CMA Batié (02 CPS)	1	
	DS Dano	CMA Dano (01 AC)	CMA Dano (03 CPS)	1	
DS Kampti	CM Kampti (01 AC)	CM Kampti (02 CPS)	1		
Plateau Central	DS Zorgho	CMA Zorgho (01 AC)	CMA Zorgho (03 CPS)	1	2
	DS Ziniaré		CHR Ziniaré (00 CPS)	1	
		CMA Ziniaré (01 AC)	CMA Ziniaré (03 CPS)		
	DS Boussé		CMA Boussé (02 CPS)	0	
Centre-est	DS Zabré	CMA Zabré (01 AC)	CMA Zabré (02 CPS)	1	6
	DS Pouytenga	CMA Pouytenga (01 AC)	CMA Pouytenga (02 CPS)	1	
	DS Koupéla	CMA Koupéla (01 AC)	CMA Koupéla (03 CPS)	1	
	DS Tenkodogo	CHR Tenkodogo (01 AC)	CHR Tenkodogo (03 CPS)	1	
		CMU Tenkodogo	CMU Tenkodogo (02 CPS)		
	DS Garango		CMA Garango (02 CPS)	1	
	DS Bittou		CMA Bittou (02 CPS)	1	
DS Ouargaye					
Est	DS Fada	CHR Fada (01 AC)	CHR Fada (02 CPS)	1	2
			CMU Fada (02 CPS)		
	DS Bogande	CMA Bogandé (01 AC)	CMA Bogandé (02 CPS)	1	
	Mani				

	Gayéri				
	Pama				
	Diapaga				
Boucle du Mouhoun	DS Dédougou	CMU Dédougou (01 AC)	CMU Dédougou (03 CPS)	1	6
			CHR Dédougou (02 CPS)		
	DS Boromo	CMA Boromo (01 AC)	CMA Boromo (02 CPS)	1	
	DS Nouna	CMA Nouna (01 AC)	CMA Nouna (02 CPS)	1	
	DS Toma		CMA Toma (03 CPS)	1	
	DS Tougan		CMA Tougan (02 CPS)	1	
	DS Solenzo		CMA Solenzo (02 CPS)	1	
Cascades	DS Banfora	CMU Banfora (01 AC)	CMU Banfora (02 CPS)	1	3
		CHR Banfora (01 AC)	CHR Banfora (03 CPS)		
			CM Niangoloko 02 CPS)	1	
	DS Sindou	CMA Sindou (01 AC)	CMA Sindou (02 CPS)	1	
	DS Mangodara				
Centre-sud	DS Manga	CM Gomboussougou (01 AC)	CMA Manga (02 CPS)	1	3
	DS Kombissiri	CMA Kombissiri (01 AC)	CMA Kombissiri (02 CPS)	1	
	DS Pô		CMA Pô (03 CPS)	1	
	DS Saponé				
Total				51	51

NB : Le présent Appel à candidature se limite au recrutement des BS et n'a pas pour objectif de proposer les noms des OBC ni de décrire le processus de leur recrutement.

PARTIE II. DESCRIPTION DE L'APPEL A CANDIDATURE

I. Contexte

Le Burkina Faso bénéficie dans le cadre du 7ème cycle de financement (GC7) du Fonds mondial de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme, et pour le renforcement du système de santé, de cinq (5) subventions (VIH, Tuberculose, Tuberculose/VIH, Paludisme et SRPS/C19RM).

L'Initiative Privée et Communautaire pour la santé et la riposte au VIH/Sida au Burkina Faso (IPC/BF) a été sélectionnée comme Bénéficiaire principal (BP) par le CCM/Burkina pour la gestion de la subvention TB/VIH communautaire sur la période 2024-2026.

Pour la mise en œuvre de ladite subvention, il est prévu de recruter des Bénéficiaires secondaires (BS) de la Société civile pour les volets communautaires des programmes VIH et Tuberculose.

Les présents termes de référence décrivent les tâches, la composition et le mode de fonctionnement du Comité en charge du processus de sélection.

II. Objectifs

Recruter deux (02) Bénéficiaires secondaires (BS) communautaires pour la mise en œuvre des volets communautaires des subventions VIH et Tuberculose du GC7 au Burkina Faso pour la période 2024-2026.

III. Rôles et Responsabilités des BS

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce cycle de financement Fonds mondial 2024-2026 au Burkina Faso, les BS pour la mise en œuvre des volets communautaires des subventions VIH et Tuberculose disposeront de capacités avérées pouvant garantir une bonne gestion programmatique, administrative et financière des contrats des ressources, mais aussi un suivi-évaluation optimal et un renforcement des capacités des OBC.

De manière spécifique, les BS seront chargés de :

- préserver et protéger les fonds mis à leur disposition et s'assurer que les fonds et les approvisionnements sont utilisés exclusivement aux fins prévues dans les plans de travail annuels validés par l'IPC/BF;
- mettre en œuvre directement les activités de la subvention à eux confiées selon les stratégies de mise en œuvre validées par l'IPC/BF et le Fonds mondial ;
- exécuter les activités conformément aux exigences du Fonds mondial en matière de gestion financière et aux procédures de l'IPC/BF d'une part et d'autre part aux plans de travail annuels validés par l'IPC/BF;
- assurer la tenue régulière d'une comptabilité qui permet l'enregistrement au jour le jour de l'ensemble des opérations de la subvention et la production des états financiers conformément aux normes comptables en vigueur dans le pays ;
- procéder au paiement régulier des salaires du personnel, des cotisations sociales et des charges fiscales conformément à la législation du travail en vigueur ;
- Procéder à l'évaluation annuelle du personnel recruté dans le cadre de la subvention ;
- Vérifier la qualité et transmettre dans les délais fixés, les rapports techniques et financiers appropriés et ce, conformément aux canevas de rapportage ;
- communiquer à l'IPC/BF, les informations sur les coûts partagés ;
- garantir la visibilité du Fonds mondial et de l'IPC/BF lors de la mise en œuvre des activités financées par la subvention ;

- assurer un bon suivi et un rapportage de la gestion des produits de santé mis à leur disposition ;
- Assurer la qualité dans l'offre de services par une supervision effective des OBC.

IV. Activités à mener par les BS

Voir la liste des missions en annexe

V. Procédure de recrutement

Les termes de référence de l'avis d'Appel à manifestation d'intérêt sont proposés par l'IPC/BF, validés par l'Instance de coordination nationale (ICN ou CCM) des subventions Fonds mondial du Burkina Faso et approuvés par l'Equipe-Pays du Fonds mondial du Burkina Faso.

Un Comité de sélection ayant en son sein des représentants de l'ICN, de l'agence fiduciaire (AF) et de l'Agent local du fonds (LFA) sera mis en place. Ce Comité sera chargé de conduire le dépouillement, l'analyse de tous les dossiers et la présélection d'une shortlist de candidats. La sélection définitive sera validée par le Comité de sélection après une vérification de l'absence de conflits d'intérêts et une visite des sites des candidats présélectionnés.

Le travail du Comité sera basé sur des critères de sélection et une grille de notation.

VI. Critères de sélection

A. Critères institutionnels :

Le **BS** sélectionné devra obéir aux critères institutionnels suivants :

- Avoir une existence légale prouvée et posséder une personnalité juridique (Récépissé) qui permet de signer la convention avec l'IPC/BF ;
- Avoir une convention de collaboration à jour avec le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique (MSHP) ;
- Disposer d'un organe de gouvernance et d'une équipe de direction avec des fonctions séparées et une délégation claire des pouvoirs ;
- Fournir la preuve de son statut juridique d'entité apolitique et à but non lucratif ;
- Avoir une expertise fonctionnelle transversale (finances, juridique, approvisionnement, suivi et évaluation) ;
- Disposer d'une infrastructure et des équipements adéquats, et de systèmes d'information en soutien à la mise en œuvre du programme, dont le suivi de la performance des associations de mise en œuvre ;
- Avoir la capacité d'établir des partenariats et de collaborer avec les Plateformes de la Société civile, les faïtières de la Société civile ou les réseaux de la Société civile ou les réseaux d'organisations communautaires ;
- Avoir la capacité d'établir des partenariats et de collaborer avec des Organisations gouvernementales, des différents services et directions du Ministère en charge de la Santé aux niveaux central, régional et district, des Organisations non gouvernementales et des organisations communautaires aux niveaux régional et district, ainsi que les collectivités décentralisées.

B. Critères programmatiques

- (a) Disposer d'une expérience d'au moins 5 ans dans la mise en œuvre des interventions de santé communautaire ;
- (b) Justifier d'une expérience d'au moins 3 ans et de compétences avérées à mettre en œuvre des activités, notamment dans les domaines de la lutte contre le VIH et/ou la Tuberculose et du genre et des droits humains ;
- (c) Disposer d'un système d'encadrement des sous-Bénéficiaires (OBC) ;
- (d) Disposer d'un système de prise de décisions et de rapportage transparent et éthique ;

C. Système de gestion financière et comptable

Le **BS** doit disposer d'un système de gestion financière et comptable formalisée avec l'utilisation d'outils adéquats de traitement des informations financières et comptables. Le système en vigueur doit donc permettre :

- a) d'enregistrer correctement toutes les transactions et tous les soldes, et notamment ceux qui sont soutenus par le Fonds Mondial ;
- b) d'assurer le paiement des fournisseurs conformément aux procédures validées ;
- c) de justifier systématiquement et de manière convenable toutes les sorties de trésorerie ;
- d) de produire régulièrement des états financiers fidèles ;
- e) de garantir la protection et la sauvegarde des actifs de l'entité ;
- f) de garantir l'existence et le bon fonctionnement d'un système de contrôle interne ;
- g) de faire l'objet de dispositions d'audit acceptables.

Le BS doit par ailleurs disposer de ressources humaines et des moyens techniques et technologiques permettant le bon fonctionnement du système mis en place.

D. Coordination et Suivi-évaluation

Pour le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre, le **BS** sélectionné devra :

- (a) disposer de politiques documentées, de mécanismes, de systèmes ou des procédures qui permettent de collecter et d'enregistrer les données programmatiques, accompagnées de mesures de contrôle de qualité appropriées ;
- (b) produire des documents programmatiques et des rapports réguliers et fiables ;
- (c) être capable de publier les données aux fins d'évaluations et d'autres études.

E. Achats

Pour les achats dans le cadre de la mise en œuvre, le **BS** sélectionné devra :

- (a) disposer de la capacité pour acquérir les biens et services conformément aux politiques nationales et au manuel de procédures de l'IPC/BF et du Bénéficiaire secondaire.

F. Appui aux Organisations à base communautaire (OBC)

Le **BS** doit disposer de la capacité, de l'expertise, des systèmes et des ressources humaines lui permettant de :

- (a) participer à l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives ;

- (b) contribuer à l'élaboration d'un plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre de la subvention du Fonds mondial
- (c) contribuer au renforcement des capacités des structures de mise en œuvre (OBC)
- (d) gérer adéquatement, coordonner et suivre les structures de mise en œuvre
- (e) fournir l'appui technique (Finances, Programmes, Suivi-évaluation) aux structures de mise en œuvre pour l'amélioration de leurs performances dans l'exécution de leurs plans de travail.

VII. Dossier de candidature

Les candidats à cet avis à Manifestation d'intérêt devront adresser à l'ONG IPC/BF les documents ci-après :

- ✓ une lettre de motivation adressée à M. le Directeur Exécutif de l'ONG IPC/BF justifiant son intérêt à vouloir exécuter la subvention BFA-C-IPC du GC7 ;
- ✓ une copie certifiée du document établissant l'existence légale de l'organisation (Récépissé à jour) ;
- ✓ un extrait de la publication du document établissant l'existence légale de l'organisation (Récépissé à jour) au Journal officiel du Burkina Faso ;
- ✓ une copie de la Convention de collaboration à jour entre le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et l'organisation ;
- ✓ une copie de la Convention d'établissement entre le Gouvernement du Burkina Faso et l'organisation ;
- ✓ une copie certifiée de l'Attestation d'inscription au registre national des organismes à but non lucratif ;
- ✓ une fiche signalétique (localisation, effectif de l'équipe en spécifiant les salariés, les intervenants ponctuels et les bénévoles par sexe, budget annuel des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022), capacités financières propres ou mobilisées auprès des partenaires, capacités logistiques, cartographie de déploiement de l'organisation à ce jour ainsi que les domaines d'intervention) ;
- ✓ les trois (03) derniers rapports annuels d'activités (2020, 2021 et 2022) de l'organisation ;
- ✓ les trois (03) derniers rapports d'audits (2020, 2021 et 2022) de l'organisation ou les rapports d'audits des bailleurs de l'organisation (2020, 2021 et 2022) ;
- ✓ les CV à jour du personnel clé (Directeur ou Coordinateur, Responsable administratif, Responsable financier, Responsable programmatique et Responsable Suivi-évaluation) déjà en fonction au sein de l'organisation ;
- ✓ le Manuel de procédures de gestion administrative, financière et comptable ;
- ✓ l'attestation de situation cotisante (CNSS) à jour et l'attestation de situation fiscale de la Direction générale des impôts (DGI) en cours de validité ;
- ✓ tout autre document de politique (Genre, Droits Humains, stigma, Protection et Sauvegarde de l'Enfant, Prévention et gestion de l'exploitation sexuelle, abus et harcèlement sexuels, Politique de lutte contre la fraude, VIH, TB, Politique de gestion du conflit d'intérêts, etc.).

VIII. Dépôt des dossiers

Toute organisation intéressée devra déposer son dossier sous pli fermé avec mention : « Appel à candidature BS (préciser le lot ou les lots) » au Secrétariat de l'ONG IPC/BF sis à la villa n°431 de l'avenue 4.73. Lot 01 parcelle 07 à la Rotonde (Tél 25 41 10 47/ 25 33 13 70) **au plus tard le 24 novembre 2023 à 9 heures 00**. L'ouverture des plis sera faite immédiatement en présence des candidats qui souhaitent y assister.

Annexe : Grille d'évaluation des propositions des organisations candidates

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
I/ CONDITIONS DE PARTICIPATION				
1	Existence d'une personnalité morale et juridique. Statut juridique d'entité apolitique et à but non lucratif Collaboration avec le Ministère en charge de la santé	- Récépissé de reconnaissance conforme à la loi 064-2015/CNT du 20/10/2015 ou document d'accord de siège - Textes fondamentaux de l'organisation - Convention de collaboration à jour entre le Ministère de la Santé et de l'Hygiène Publique et l'organisation	Critère éliminatoire	
2	Expérience dans la mise en œuvre directe des activités TB/VIH communautaires	Rapports d'activités des trois (3) dernières années (2020, 2021, 2022)	Critère éliminatoire	
3	Capacité de collaboration avec les autorités sanitaires et administratives	Lettres de recommandation d'autorités administratives : - au moins une (01) lettre de recommandation de programmes nationaux de santé (PSSLS-IST ou PNT) - deux (02) lettres de recommandation de gouverneurs de régions ; - deux (02) lettres de recommandation de Directeurs régionaux de la santé (DRS) ; - deux (02) lettres de recommandation de Médecins-Chefs de District (MCD)	Critère éliminatoire	
4	Capacité de collaboration avec les organisations de la Société civile	Deux (02) lettres de recommandation d'une faitière de la Société civile ou d'un réseau d'organisations communautaires ou d'une plateforme de la Société civile en santé ou	Critère éliminatoire	

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
		d'une structure faitière d'ONG de santé et développement		
II/Domaine gouvernance (22) points				
5	Fonctionnalité des organes de gouvernance en conformité avec les textes qui régissent les aspects légaux	Procès-verbaux de réunions des organes statutaires des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)	05 points	Les sous critères seront arrêtés pour le sous-Comité d'évaluation des capacités des candidats présélectionnés qui sera mise en place par le Comité de sélection
6	Existence et fonctionnalité d'un organe de direction	- Organigramme et description des tâches du personnel constituant l'équipe de Direction - Rapport d'activités annuelles des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)	05 points	
7	Existence d'un système de contrôle de l'équipe de direction par le CA ou l'AG ou organe assimilé	- PV des AG - Compte rendu des réunions du CA	05 points	
8	Existence d'un système de contrôle externe	Rapports d'audits externes des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022).	07 points	
II/Domaine institutionnel et programmatique (27 points)				
9	Expérience de travail dans le domaine de la santé communautaire	Rapports d'activités des trois dernières années (2020, 2021 et 2022).	06 points	
10	Existence d'un cadre organisationnel	Organigramme avec description des tâches	06 points	
11	Expérience dans la planification et dans la programmation	Plans d'action budgétisés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022).	05 points	

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
12	Expérience de mise en œuvre d'activités d'offres de services VIH/TB cliniques et ou communautaire	Rapports d'activités des trois dernières années (2020, 2021 et 2022).	05 points	
13	Existence d'une politique de genre, droits humains et équité ou d'un document cadre sur le respect du genre et des droits humains	Document de politique de genre et droits humains ou document cadre sur le respect du genre et des droits humains	05 points	
III/Accompagnement des associations (13 points)				
14	Expérience dans l'évaluation des capacités et l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives	- Description du processus de l'évaluation des capacités et l'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives - Rapports (ou preuves de participation) d'évaluation des capacités et d'identification des besoins en renforcement de capacité des structures associatives.	04 points	
15	Expérience dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre	- Plan de renforcement des capacités des structures de mise en œuvre - Rapport de mise en œuvre ou d'évaluation de la mise en œuvre du plan	05 points	
16	Capacité, expertise, existence de ressources humaines qualifiées pour l'accompagnement des structures associatives	- Dispositif ou mécanisme - CV d'experts ou de RH qualifiées - Rapport d'activités des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022).	04 points	
IV/Gestion financière (24 points)				

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
17	Existence de documents définissant les politiques et procédures pour la gestion des ressources financières	Manuel de procédure administrative et financière	04 points	
18	Existence de capacité en mobilisation de ressources financières et gestion financière	• Conventions de financement • Rapports financiers des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)	05 points	
19	Existence d'un système de comptabilité permettant d'enregistrer l'ensemble des opérations	- Extraits de journaux banque et caisse pour les périodes suivantes : • Décembre 2020-janvier 2021 • Décembre 2021-janvier 2022 - Etats de rapprochement bancaire pour les périodes suivantes : • Décembre 2020-janvier 2021 • Décembre 2021-janvier 2022 - Existence d'un logiciel de gestion comptable	05 points	
20	Existence de procédures transparentes et concurrentielles pour les achats	Manuel de procédures de gestion financière et comptable	04 points	
21	Respect de la réglementation fiscale, du travail et de la sécurité sociale	- N°IFU - identifiant CNSS ; - copie des reçus des derniers versements IUTS - copie des reçus des derniers versements CNSS	06 points	
V/Domaine Suivi-évaluation (14 points)				

N°	Critères	Source de vérification	Nombre de points	Observations
22	Existence d'un plan ou guide ou manuel de suivi-évaluation	Plan ou guide ou manuel de suivi-évaluation	04 points	
23	Existence d'un mécanisme de suivi-supervision	Les trois derniers rapports de suivi-supervision	04 points	
24	Existence de rapports d'activités validés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022)	Rapports d'activités des trois dernières années (2020, 2021 et 2022) + PV d'adoption	06 points	

Totale des points : **100 points**

Score Minimum de Présélection : 70% des points soit 70 points.

NB : les questions de conflits d'intérêt feront l'objet d'attention de la part du Comité de sélection.